

# SARKOLAND REUSSIT SON OPA SUR LE STRESS DES ECUREUILS

Suite à l'accord national sur la mesure et la prévention du stress de juillet 2009, la Commission Paritaire Nationale était réunie le 2 octobre pour désigner le prestataire chargé de faire un diagnostic sur le niveau de stress des salarié(e)s et la mise en évidence de ses causes dans les entreprises du groupe. Précisons qu'il ne s'agit pas ici des prémices d'un plan de prévention de l'ensemble des risques de dégradation de la santé au travail mais d'un simple diagnostic portant sur le stress, ses sources, ses conséquences et la possibilité de le diminuer ou, à défaut, de le gérer.

Lors de cette réunion, 4 cabinets experts sont venus présenter leur démarche et leur expérience en la matière, avant de répondre à nos questions. L'essentiel des interrogations a été le fait des organisations syndicales, la délégation patronale, peu habituée et peu motivée il est vrai à s'interroger en matière de santé au travail, ayant opté pour un mutisme obstiné.

L'accord du 15 juillet prévoyait comme mode de désignation un vote à la majorité des 2/3. Comme la CPN est composée de 28 membres (14 pour la délégation patronale, 14 pour les organisations syndicales), il fallait absolument trouver un prestataire agréé par les 2 parties, ou, à défaut désigner deux prestataires.

Lorsque les syndicats ont eu à trancher, à **Sud**, nous avons essayé de convaincre les autres délégations d'éviter que la CNCE introduise le cabinet STIMULUS dans le groupe. En effet, ce cabinet dirigé par Patrick LEGERON, un proche du gouvernement, n'avait apporté dans sa présentation aucune clarification sur les objectifs à terme de sa démarche. Le même LEGERON s'est

illustré dernièrement en rédigeant pour Sarkozy un rapport sur la détermination des risques psychosociaux dans lequel il développe sa distinction entre le soi-disant bon stress et le mauvais, l'essentiel de son rapport orientant la détermination des risques vers le stress, qui est son fond de commerce depuis des années.

Mais, malgré nos efforts, les délégations du SU et de la CGC qui n'ont pas montré un dynamisme et un engagement de terrain prodigieux sur ce thème, ont bien vite rejoint le positionnement de la délégation patronale en permettant la désignation de 2 cabinets. La CNCE a, comme un seul homme, désigné... STIMULUS (les amis de leurs amis...). La délégation du personnel a opté pour ORSEU-CECAFI, bien qu'à **Sud** nous avons choisi TECHNOLOGIA (le cabinet retenu pour l'enquête actuelle à france télécom) qui semblait le mieux à même de garantir une réelle prestation transparente sur ce sujet.

En fin de compte, que va-t-il se passer ? Les entreprises du groupe auront le libre choix de désigner l'un ou l'autre de ces prestataires car l'accord stipule dans son article 3.2 - Cadrage et mise en place de la démarche de diagnostic dans chaque entreprise : « *La Direction des Ressources Humaines pilote la mise en place de la démarche au sein de l'entreprise.* »

Qui pensez-vous que nos humanistes dirigeants vont choisir, entre le cabinet désigné par les syndicats ou celui de la CNCE et de la Sarkopinerie réunies ?

**Solidaires**  
Union  
syndicale



Les événements dramatiques survenus à France Télécom, mais également dans bien d'autres entreprises, viennent nous rappeler chaque jour la nature hautement mortifère de la nouvelle organisation du travail que les patrons mettent en place.

A France Télécom comme dans les caisses d'épargne, c'est la même logique de rentabilité qui est invoquée avec ses corollaires obligés :

- ➔ des objectifs démesurés,
- ➔ l'individualisation des tâches et un contrôle de plus en plus coercitif,
- ➔ la mise à mal des valeurs professionnelles et la perte du sens du travail bien fait qui en découle.

Autant de facteurs à l'origine de la souffrance au travail mis en évidence par l'enquête nationale Sud 2008 sur cette question.

Pour autant, le fatalisme n'est pas de mise en matière de prévention des risques. Le Code du Travail donne aux représentants du personnel, et notamment aux CHSCT, des prérogatives importantes et surtout des moyens conséquents pour se battre au côté des salarié(e)s lorsque les situations deviennent

dangereuses pour leur santé mentale ou physique.

Cette bataille là demande de l'énergie et surtout une présence sur le terrain pour être à l'écoute des collègues en difficulté. C'est notre choix de militantisme à **Sud**. Aussi, les directions qui préconisent ces méthodes de management humiliantes et cette pression insoutenable nous trouveront toujours sur leur route. L'accord sur le stress de juillet dernier n'est pas la panacée, mais il permettra aux salariés, parfois pour la première fois, de s'exprimer sur leur vécu professionnel. La suite sera fonction de la mobilisation de tous les acteurs sociaux des entreprises du Groupe.

L'Exécutif National **Sud** CE

J. Bonnard - M. Brugnooge - D. Gilot - J.L. Kerenflec'h  
J.F. Largillière - B. Meyer - J.L. Pavlic - C. Perrin  
S. Rodier - P. Saurin

Paris, le 27 octobre 2009

n°33-2009

Union  
syndicale  
**Solidaires**



# J'adhère !

AU SYNDICAT NATIONAL **Sud** CAISSES D'ÉPARGNE

NOM.....PRENOM.....

SEXE.....DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE.....

CLASSIFICATION.....DATE D'ENTREE.....

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE..... A.....

SIGNATURE

A RETOURNER A :

votre correspondant  
local **Sud**

OU A

**Sud** Caisses d'Épargne  
35, Boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS

Tél. : 01 42 33 41 62

[www.sudce.com](http://www.sudce.com)

Contact :

[sud.caisse-epargne@orange.fr](mailto:sud.caisse-epargne@orange.fr)